

LE MENSUEL **veia**

La note de conjoncture de la Cellule Economique de Bretagne

Mars 2026 **#22**



REPRISE DE LA CONSTRUCTION NEUVE, RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITÉ ENTRETIEN – RÉNOVATION

La croissance des mises en chantier concerne désormais
l'ensemble des marchés et des départements

Page 3

Pouvoir d'achat immobilier des ménages :
Nette hausse depuis 2008 mais niveau
toujours inférieur à celui d'avant crise
sanitaire

page 2

Indicateurs clés

page 3

Vue d'ensemble Construction

page 4

**Zoom sur l'Observatoire des Matériaux
Biosourcés dans le Bâtiment en Bretagne**

page 5

**Revue thématique : Prioriser et simplifier
les grands projets d'infrastructures**

page 6

**La carte du mois : Trajectoires de l'emploi
total du BTP et tous secteurs confondus à
l'échelle des bassins de vie (2011-2022)**

page 7

Les actualités

page 8

La conjoncture du secteur de la construction en Bretagne demeure contrastée. La construction neuve confirme son redémarrage, avec une progression des mises en chantier et des autorisations sur la plupart des territoires et marchés, après une année 2024 de faible activité. À l'inverse, la promotion immobilière semble marquer le pas : les mises en vente et les réservations reculent sur l'année 2025. De son côté, l'entretien-rénovation évolue à un rythme modéré, avec une activité en ralentissement depuis plusieurs trimestres. La dynamique régionale reste néanmoins plus favorable qu'au niveau national.

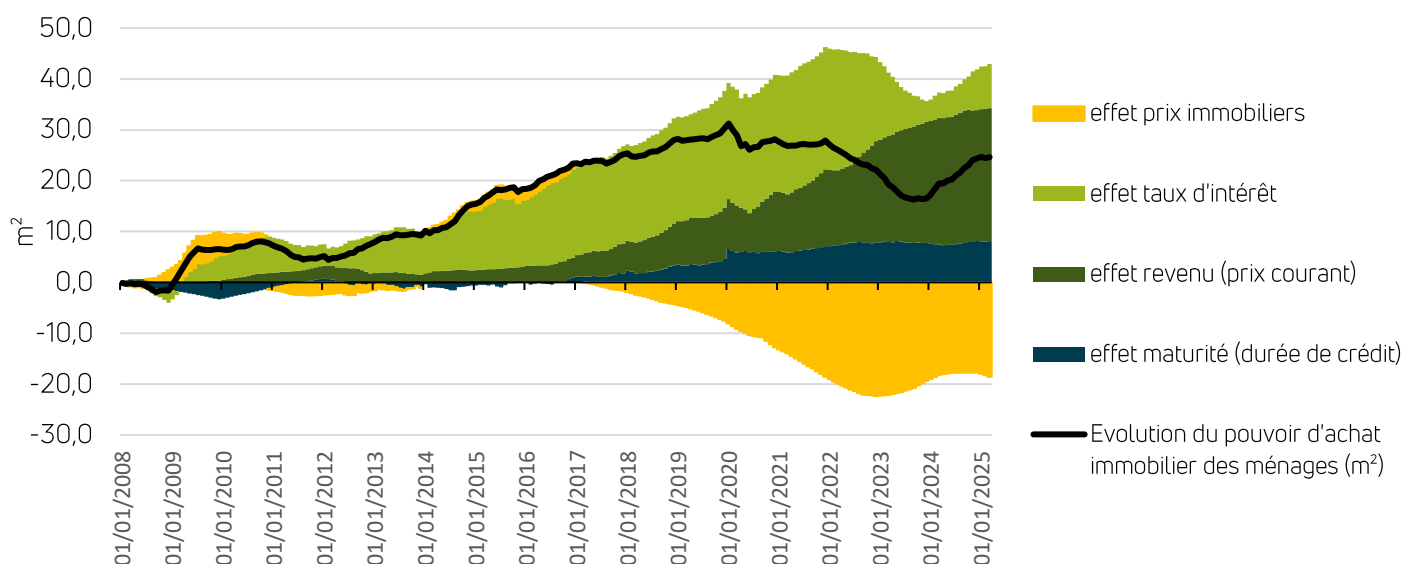
Les conditions macroéconomiques constituent un déterminant central de ces évolutions. Le pouvoir d'achat immobilier des ménages, étroitement lié aux revenus, aux prix immobiliers et surtout aux conditions de crédit, s'est redressé récemment après le creux observé en 2022-2023. Malgré cette amélioration, il demeure inférieur à son niveau d'avant-crise sanitaire. Dans ce contexte, la transformation des autorisations en chantiers effectifs dépendra largement de la stabilité des paramètres financiers au cours des prochains mois.

Si l'évolution de ces conditions demeure incertaine, les perspectives de moyen terme du secteur s'inscrivent dans des mutations concrètes et, dans une certaine mesure, anticipables. L'adaptation des bâtiments au changement climatique, le recours accru aux matériaux biosourcés et la modernisation des infrastructures constituent des exemples notables. Au-delà de la conjoncture, ces enjeux dessinent un cadre appelé à structurer durablement l'activité.

Pouvoir d'achat immobilier des ménages : Nette hausse depuis 2008 mais niveau toujours inférieur à celui d'avant crise sanitaire

Entre 2008 et 2025, le pouvoir d'achat immobilier des ménages a augmenté de près de + 25 m². Cette hausse a été portée par la croissance des revenus et l'amélioration des conditions financières qui ont permis d'augmenter les capacités d'emprunt. La hausse des prix de l'immobilier a, par ailleurs, limité cette hausse du pouvoir d'achat immobilier sur la période. Plusieurs sous-périodes peuvent être identifiées : une période 2008-2019 de hausse durable marquée par l'assouplissement monétaire initié en 2009-2010, une période de recul liée au durcissement des conditions financières entre 2021 et 2023 et une nouvelle dynamique de hausse sur la période récente.

Evolution du pouvoir d'achat immobilier et des facteurs depuis 2008



Un pouvoir d'achat immobilier dépendant des conditions de crédit et qui a évolué depuis 2008

Selon la Banque de France, entre début 2008 et fin 2019, on constate une amélioration progressive du pouvoir d'achat immobilier des ménages (+31 m² au total sur la période, voir graphique ci-dessus). Cette évolution s'inscrit dans un contexte de conditions de financement de plus en plus favorables (baisse des taux et allongement des durées de prêts à partir de 2017), qui ont compensé la hausse des prix immobiliers.

Notamment, la période d'assouplissement monétaire conduit par la BCE suite à la crise financière de 2009 a été un moteur important de cette hausse du pouvoir d'achat immobilier des ménages, avant que les prix immobiliers ne reprennent leur tendance haussière à partir de 2017.

À partir de 2019, la tendance générale du pouvoir d'achat immobilier s'est infléchie. Le pouvoir d'achat immobilier des ménages recule, sous l'effet de conditions de crédit moins favorables (hausse des taux d'emprunt dans un contexte inflationniste) et de la poursuite de la hausse des prix de l'immobilier qui ne se stabilisera qu'en 2022-2023.

Le creux observé sur la période 2022-2023 traduit une dégradation marquée du pouvoir d'achat immobilier des ménages (-12 m² entre début 2019 et fin 2023), suivie d'une nouvelle hausse entre 2024 et début 2025, atteignant un niveau toutefois inférieur à celui observé avant 2019 (-3 m² à la fin du T1-2025 par rapport à début 2019).

REPÈRES

+ 25 m²

Evolution du pouvoir d'achat immobilier des ménages entre début 2008 et début 2025

- 3 m²

Evolution du pouvoir d'achat immobilier des ménages entre début 2019 et 2025

Source : Banque de France (2025)
Traitement : Cellule Économique de Bretagne

INDICATEURS CLÉS

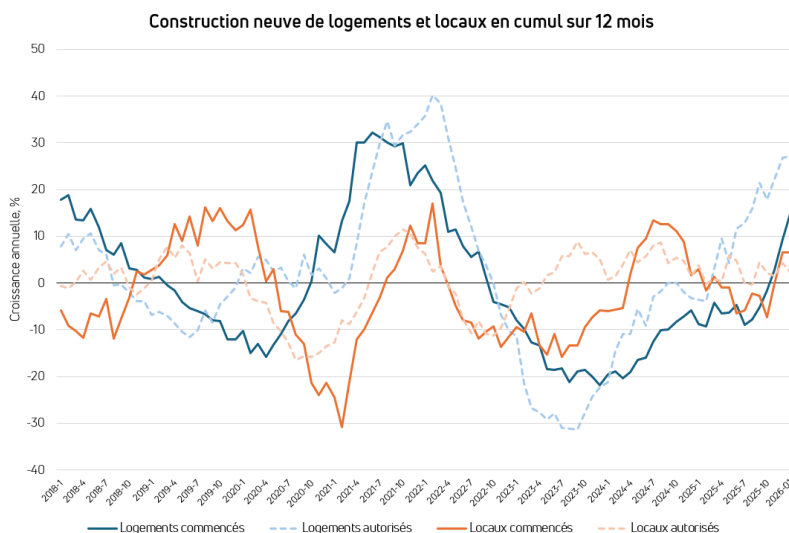
CONSTRUCTION NEUVE : LA REPRISE SE CONFIRME ET CONCERNE L'ENSEMBLE DES MARCHÉS ET DES DÉPARTEMENTS BRETONS

À fin janvier 2026, 22 300 logements ont été mis en chantier en Bretagne, soit une hausse de +14,7 % en cumul 12 mois (contre +9,3 % sur un an à fin décembre 2025). La situation en Bretagne affiche un franc rebond, porté par la hausse sur l'ensemble des marchés du logement (+23,2 % pour le collectif, +7,3 % pour l'individuel pur et +1,0 % pour l'individuel groupé). C'est la plus forte croissance annuelle observée depuis mars 2022 pour l'ensemble des marchés. La reprise semble se confirmer après une année 2024 de faible activité.

S'agissant des permis de construire, ils restent en forte hausse en Bretagne à fin janvier 2026 (+27,2 % cumul 12 mois à fin janvier 2025, contre +26,9 % le mois dernier), grâce à une demande bien orientée sur l'ensemble des marchés : +33,5 % sur un an en cumul 12 mois pour les logements collectifs, +26,2 % pour les logements individuels purs et +2,2 % pour les logements individuels groupés. Le recul des taux des crédits immobiliers (en 2025) et l'extension du PTZ aux maisons individuelles et à l'ensemble du territoire peuvent expliquer en partie ces évolutions même si la prudence s'impose, toutes les autorisations ne se transformant pas en mises en chantier.

Tous les départements bretons connaissent désormais une hausse des mises en chantier sur 12 mois, allant de +18,2 % dans le Morbihan à +9,6 % dans le Finistère. La quasi-totalité des marchés sont désormais en hausse, à part les mises en chantier de logements individuels groupés (-30,6 %) dans le Finistère. Du côté des autorisations, tous les départements enregistrent une progression des logements autorisés : de +6,7 % dans le Morbihan à +46,7 % dans le Finistère, avec des évolutions positives sur la quasi-totalité des marchés, sauf sur l'individuel groupé dans le Finistère (-0,9 %) et dans le Morbihan (-22,7 %).

Avertissement : À compter de la publication des données à fin août 2025, les estimations à date réelle des autorisations et des mises en chantier de logements reposent sur une nouvelle méthodologie fondée sur un modèle d'apprentissage. Cette nouvelle méthode vise à limiter les révisions des données, même si celles-ci pourront rester significatives pour les mois les plus récents compte-tenu du taux de remontée encore partiel des informations.



La construction neuve de locaux affiche également un rebond perceptible : sur 12 mois glissants, le nombre de m² commencés est en hausse de +6,6 % à fin janvier 2026 (stable par rapport au mois dernier), légèrement plus qu'en moyenne nationale (+2,8 %). La quasi-totalité des marchés sont en hausse, et notamment les locaux publics (+20,7 %), les commerces (+16,4 %), mais également les entrepôts (+9,2 %), les locaux agricoles (+9,1 %) et les bureaux (+5,9 %). Seuls les locaux industriels sont en recul (-14,2 %). En ce qui concerne les surfaces autorisées, elles sont également en hausse sur un an à fin janvier 2026 (+2,3 % contre -1,9 % au niveau national). Néanmoins la demande pour les bureaux et les entrepôts reste dégradée, signe d'un attentisme de la demande privée, en cette période d'incertitudes politiques et économiques.

L'ACTIVITÉ ENTRETIEN – RÉNOVATION MARQUE UN RALENTISSEMENT

Au 4^{ème} trimestre 2025, l'activité entretien-rénovation en Bretagne progresse très légèrement (+0,6 % en volume globalement par rapport au 4^{ème} trimestre 2024, contre +1,0 % au trimestre précédent).

Au T4-2024, la croissance atteignait +1,2 % mais depuis quatre trimestres, l'activité sur ce marché est atone en Bretagne (inférieure ou égale à +1,0 %), où la situation reste toutefois meilleure qu'au niveau national (-1,0 % en volume). La région occupe toujours la 1^{ère} place en termes d'évolution d'activité.

LA COMMERCIALISATION DE LOGEMENTS NEUFS EN RECL EN 2025

En 2025, environ 3 700 logements neufs ont été réservés à la vente par des particuliers en Bretagne, soit une baisse de -2,3 % par rapport à 2024, où plus de 3 800 logements avaient été vendus. Ce recul en Bretagne est tout de même moins marqué qu'au niveau national (-6,1 %).

En parallèle, les mises en vente de logements pour les particuliers sont en recul de -13,5 % en 2025 en Bretagne, alors qu'elles progressent en France (+18,2 %). Le recul des mises en vente s'observe à la fois sur le marché du collectif (-12,5 %) et sur celui de l'individuel (-30,0 %).

VUE D'ENSEMBLE CONSTRUCTION

Bretagne

France

Sources : DREAL Bretagne – Sit@del2, Acoiss-Urssaf, Insee – Sirene, Dares, France Travail, Sgfgas, FNTP, Unicem

Bâtiment résidentiel – construction neuve

Logements mis en chantier

Situation à fin janvier 2026 Cumul 12 mois (évol 1an), en date réelle estimée (DRE)

↑ +14,7% 22 300 lgts

↑ +7,3% 281 500 lgts

Logements autorisés

Situation à fin janvier 2026 Cumul 12 mois (évol 1an), en date réelle estimée (DRE)

↑ +27,2% 29 700 lgts

↑ +16,3% 382 500 lgts

Bâtiment résidentiel – commercialisation

Réservations de logements par particuliers (indiv + coll)

Au 4^e trimestre 2025 (évol 1an)

↓ -13,7% 916 lgts

↓ -12,1% 16 255 lgts

Encours de logements (indiv + coll)

A la fin du 4^e trimestre 2025 (évol 1an)

↓ -1,2% 7 721 lgts

↑ +3,4% 122 750 lgts

Prix des logements collectifs

Au 4^e trimestre 2025 (évol 1an)

↓ -2,2% 4 413 €/m²

↑ +4,1% 4 949 €/m²

Bâtiment résidentiel - Prêts à taux zéro

Travaux liés à l'éco-PTZ

De janvier à la fin du 3^e trimestre 2025 (évol 1an), en M€

↑ +24,0% 166,54 M€

↑ +22,5% 1 874,15 M€

Bâtiment non résidentiel - construction neuve

Surface de locaux mis en chantier

Situation à fin janvier 2026 Cumul 12 mois (évol 1an), en milliers de m², en date de prise en compte (DPC)

↑ +6,6% 1 652 mill. m²

↑ +2,8% 20 981 mill. m²

Surface de locaux autorisés

Situation à fin janvier 2026 Cumul 12 mois (évol 1an), en milliers de m², en date de prise en compte (DPC)

↑ +2,3% 2 760 mill. m²

↓ -1,9% 37 179 mill. m²

Entretien-rénovation

Évolution de l'activité au 4^e trimestre 2025Au 4^e trimestre 2025 (évol 1an)

= +0,6%

↓ -1,0%

Évolution de l'activité – Logements

Au 4^e trimestre 2025 (évol 1an)

= +0,5%

= -0,9%

Évolution de l'activité – Bâtiments non résidentiels

Au 4^e trimestre 2025 (évol 1an)

= +0,9%

↓ -1,0%

Travaux Publics

Activité récente

Au 4^e trimestre 2025 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)

↓ -28

↓ 0

Prévisions d'activité

Au 1^{er} trimestre 2026 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)

↓ -42

↓ -47

Carnets de commandes

Au 3^e trimestre 2025 (évol 1an)

↓ -0,4 mois 3,9 mois

↓ -0,5 mois 6,9 mois

Matériaux

Production BPE

Production de BPE à fin novembre 2025 Cumul 12 mois, en m3

↑ +7,0% 2 525 482 m3

↓ -4,6% 32 117 468 m3

Production Granulats

Production de Granulats à fin novembre 2025 Cumul 12 mois, en milliers de tonnes

↑ +6,4% 22 726 kt

↓ -1,3% 270 579 kt

Appareil de production

Emplois salariés dans la construction

A la fin du 3^e trimestre 2025 (évol 1an)

= -0,2% 83 669 sal.

↓ -1,3% 1 598 607 sal.

Intérimaires Construction

Moyenne 12 mois à fin décembre 2025 (évol 1an)

↓ -2,5% 6 843 ETP

↓ -3,4% 126 942 ETP

Demandeurs d'emplois Bâtiment et Travaux Publics (cat. A)

Au 4^e trimestre 2025 (évol 1an)

↓ -1,0% 8 185 DEFM

↓ -2,5% 210 698 DEFM

Attention : Depuis le mois de janvier 2025, une évolution dans la procédure d'actualisation a conduit à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, et en contrepartie à réduire d'une part le nombre d'inscrits en catégories B et C, et d'autre part le nombre de sorties des listes. Ces évolutions de demandeurs d'emploi catégorie A sont à prendre avec précaution.

Zoom : L'Observatoire des Matériaux Biosourcés dans le Bâtiment en Bretagne

Les matériaux biosourcés connaissent en Bretagne un développement soutenu, porté par des filières locales engagées dans la transition écologique du secteur de la construction. Comment évoluent ces filières ? Quelles dynamiques et quel(le)s acteur·ices structurent le territoire ? Des éléments de réponse avec l'Observatoire des Matériaux Biosourcés dans le Bâtiment en Bretagne.

Présentation de l'Observatoire et de ses objectifs

L'Observatoire des Matériaux Biosourcés dans le Bâtiment en Bretagne est un dispositif porté par la Cellule Économique de Bretagne avec le soutien financier de la DREAL Bretagne et de l'ADEME en Bretagne, en partenariat avec le Conseil régional de Bretagne et la Fédération bretonne des filières biosourcées FB². Il s'inscrit dans une volonté commune de mesurer et accompagner le développement des filières de matériaux biosourcés dans la construction à l'échelle régionale. 8 filières biosourcées sont présentes au sein de cet Observatoire :

Les objectifs de l'Observatoire sont les suivants :

- Analyser les dynamiques économiques des filières de matériaux biosourcés en Bretagne ;
- Apporter aux acteurs régionaux des données factuelles et chiffrées pour mieux accompagner le développement des filières ;
- Valoriser les projets et les acteurs locaux ;
- Alimenter une connaissance commune sur les matériaux biosourcés, à compléter et à enrichir chaque année.



Les travaux de l'Observatoire

Dans le cadre de cet Observatoire, 3 études ont été réalisées concernant les filières bois, paille et, en 2025, terre crue.

Les Fiches Matériaux constituent également le principal outil de restitution de l'Observatoire. Ces documents de référence, communs à l'ensemble des filières et structurés selon une trame harmonisée, permettent de valoriser les acteurs·ices régionaux, de fournir des données fiables sur les filières et de constituer un support d'échange avec les partenaires et les décideurs.

Chaque fiche est organisée autour de huit rubriques :

- Ressources
- Transformation et distribution
- Activité
- Marchés
- Emploi & Formation
- Techniques de construction
- Réglementation
- Perspectives & regard de la filière

Elles intègrent également une cartographie des acteur·ices et des projets pour chaque filière.

À ce jour, les fiches 2024 et 2025 **sont disponibles sur notre site** pour les filières paille, bois, chanvre, ouate de cellulose et terre crue.

Ces fiches ont pu être réalisées grâce à des entretiens annuels entre la Cellule Économique de Bretagne et les responsables des filières et le traitement de données disponibles.

Présentation de l'Observatoire lors des rencontres Bâtiment Territoire organisées par l'ADEME en Bretagne, le 3 février 2026 à l'ENSAB



Revue thématique : Prioriser et simplifier les grands projets d'infrastructures

Le savoir-faire français dans la réalisation de grands projets d'infrastructures est historiquement reconnu et a contribué au développement économique de la France au cours du XX^e siècle. Cependant au fil des années, la conduite de projets s'est complexifiée avec des allongements de délais, une augmentation des coûts et des projets fragmentés voire interrompus. C'est pourquoi en juin 2025, Clément Beaune, Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan, a confié au préfet Michel Cadot la mission de proposer des simplifications du cadre juridique et administratif de réalisation des grands projets d'infrastructures (énergie, transports, etc.) sans renoncer ni à l'ambition environnementale ni à la participation du public. Ce rapport, fruit d'une large concertation avec les administrations, collectivités locales, entreprises, ONG, a permis d'identifier les sources majeures de complexité administrative et juridique et de proposer des simplifications concrètes.

Quelles sont les causes structurelles du ralentissement des projets ?

- **La longueur des procédures administratives successives** auxquelles s'ajoutent les dispositifs de participation du public, entraîne une succession d'étapes contribuant à étendre les délais de réalisation, dans un contexte de renforcement des exigences démocratiques et environnementales.
- **La fragilité du financement des projets** : le rapport souligne que les décisions structurantes interviennent parfois avant que les modalités de financement ne soient pleinement stabilisées. Cette sécurisation incomplète en amont peut entraîner des interruptions ou des ajustements successifs (« stop and go »), générateurs de retards et de contentieux.
- **Le manque d'anticipation et de coordination** : les difficultés de mise en œuvre et de coordination entre acteurs ne sont pas toujours suffisamment anticipées. Cette situation favorise des recours contentieux souvent tardifs, parfois engagés après le lancement des travaux, avec des conséquences financières, humaines et environnementales importantes. Par ailleurs, la multiplication récente de régimes dérogatoires sectoriels, bien qu'ayant permis certaines accélérations, a contribué à accroître la complexité et la lisibilité du cadre juridique applicable.

”

Clément Beaune :
« Ce rapport montre que le « triangle de compatibilité » existe : aller plus vite sur les grands projets ; apporter plus de sécurité juridique à tous ; préserver les exigences environnementales et démocratiques. On peut investir et bâtir, mieux et plus vite, sans sacrifier l'environnement ! »

Les 5 leviers d'action pour réussir la simplification

- 1 Renforcer la planification, la priorisation et le suivi des projets** : Le rapport souligne que les grands projets doivent s'inscrire dans des cadres stratégiques clairs et hiérarchisés. Il préconise de renforcer les outils de planification afin de mieux sélectionner et prioriser les investissements, l'objectif étant d'assurer une cohérence entre choix stratégiques, financement et mise en œuvre.
- 2 Mieux articuler les grandes décisions et clarifier la gouvernance des projets** : Pour cela, le rapport propose de conditionner la déclaration d'utilité publique à la formalisation d'un protocole de financement engageant les parties prenantes sur un budget et un calendrier prévisionnel. Il préconise également un renforcement du pilotage interministériel et une meilleure articulation entre programmation, financement et suivi des projets.
- 3 Simplifier et sécuriser les procédures administratives** : Afin de simplifier les procédures sans remettre en cause les exigences environnementales, le rapport préconise une meilleure articulation entre déclaration d'utilité publique et autorisation environnementale, ainsi qu'une anticipation de la reconnaissance de la raison impérieuse d'intérêt public majeur. Il recommande également d'adapter les régimes d'autorisation aux travaux récurrents, d'anticiper les compensations écologiques et de faciliter la modernisation et l'adaptation climatique des infrastructures.
- 4 Améliorer la participation du public** : Le rapport considère que la participation du public renforce la robustesse des projets, à condition d'être mieux organisée et plus lisible. Il propose entre autres de renforcer la concertation en amont, d'adapter les dispositifs aux caractéristiques des projets, de recentrer les débats publics sur les opérations à enjeux majeurs et de créer un portail national unique d'information.
- 5 Mettre en place un régime contentieux plus efficace** : Enfin, le rapport préconise l'instauration d'un régime contentieux commun aux grands projets stratégiques. Celui-ci reposerait sur un jugement en premier et dernier ressort, des délais encadrés, un effet suspensif des recours et des possibilités accrues de régularisation. Un référé pré-décisionnel permettrait en outre au juge d'intervenir en amont pour corriger certaines irrégularités procédurales, pour limiter les annulations tardives.

📌 [Source : Rapport de la mission présidée par Michel Cadot – janvier 2026](#)

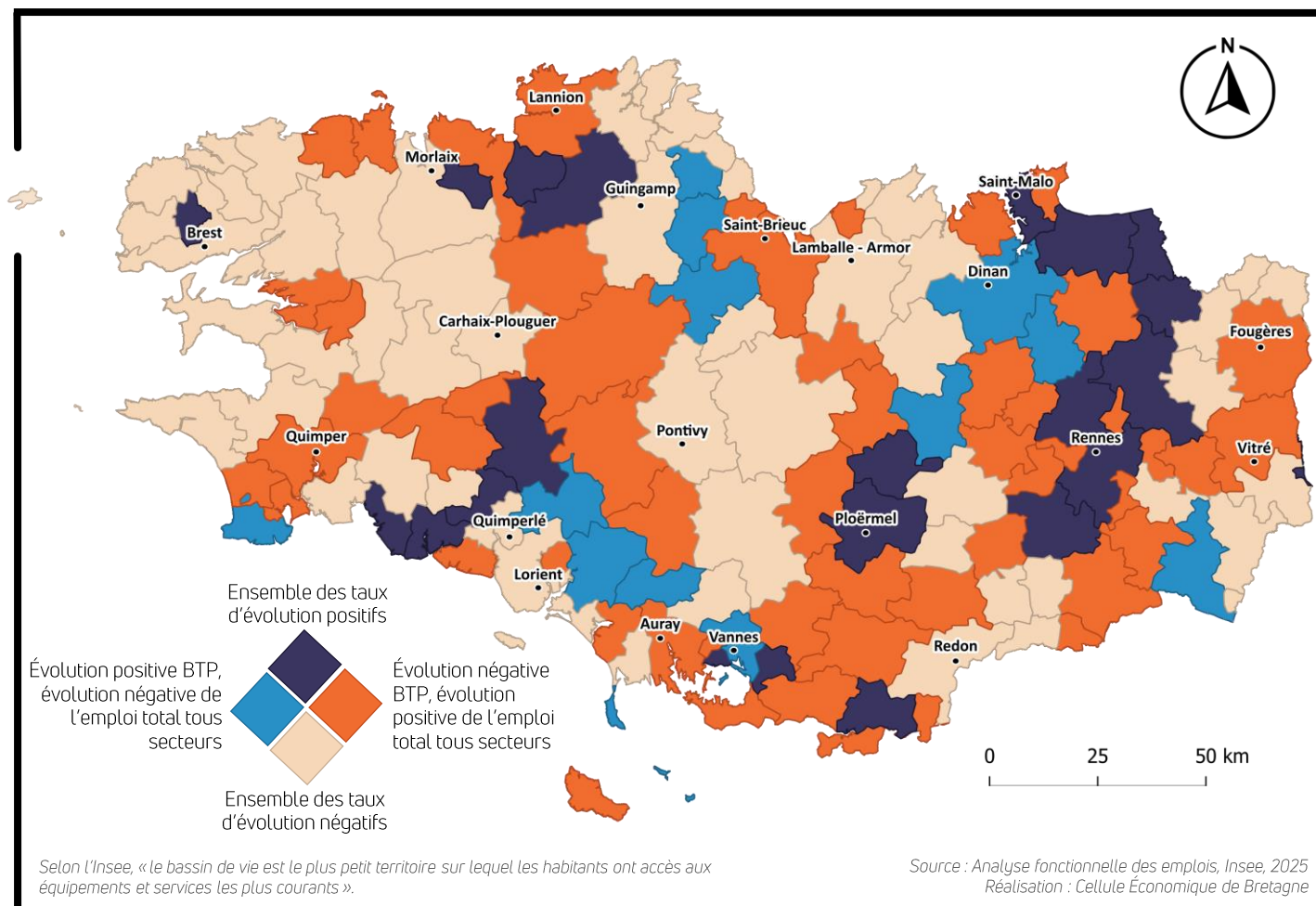
LA CARTE DU MOIS

Trajectoires de l'emploi total du BTP et tous secteurs confondus à l'échelle des bassins de vie (2011-2022)

La cartographie ci-dessous présente l'évolution du nombre d'emploi total entre 2011 et 2022 à l'échelle des bassins de vie bretons, en distinguant le nombre d'emploi total tous secteurs d'activité confondus et le nombre d'emploi total dans le secteur du BTP. Les données mobilisées portent sur l'emploi total, incluant les emplois salariés et non salariés.

A l'échelle régionale, l'emploi total tous secteurs confondus progresse dans 75 bassins de vie et recule dans 66. A l'inverse, l'emploi total dans le BTP diminue dans une majorité de territoires : 107 bassins enregistrent une baisse et 34 enregistrent une hausse. La baisse de l'emploi total dans le BTP sur la période vient principalement de la diminution des emplois non salariés, l'emploi salarié dans le BTP progressant sur la période.

L'analyse croisée des deux indicateurs fait apparaître quatre configurations contrastées. Deux configurations correspondent à des évolutions de même sens : 53 bassins de vie cumulent une diminution du nombre d'emploi total tous secteurs et dans le BTP, tandis que 21 bassins présentent une augmentation conjointe des deux indicateurs. Les deux autres configurations présentent des évolutions différentes. La situation la plus fréquente (54 bassins de vie) associe une évolution positive du nombre total d'emplois tous secteurs, à une baisse de l'emploi total dans le BTP. À l'inverse, seuls 13 bassins de vie enregistrent une hausse du nombre d'emploi total dans le BTP et une diminution de l'emploi total tous secteurs entre 2011 et 2022. Dans l'ensemble, le Finistère et le Centre-Bretagne regroupent de nombreux territoires en baisse tant pour l'emploi total tous secteurs confondus que pour le BTP, tandis que l'Ille-et-Vilaine concentre la majorité des bassins de vie en croissance sur les deux indicateurs.



REPÈRES

- 8 334

Évolution du nombre d'emploi total du secteur BTP en Bretagne entre 2011 et 2022

+ 107 823

Evolution du nombre d'emploi total tous secteurs confondus en Bretagne entre 2011 et 2022

Les actualités de la Cellule Économique de Bretagne

Retour sur les événements du mois !

29^e Observatoire de la Commande Publique le 10 février 2016

Au programme de cette réunion organisée dans les locaux de Bâtiment CFA Bretagne :

- Un éclairage sur l'évolution des produits de DMT0 (droits de mutation à titre onéreux) en Bretagne en 2025 ;
- La restitution détaillée de l'enquête menée au 2^{ème} semestre 2025 auprès des maîtres d'ouvrage publics bretons avec la mise en perspective des opérations de travaux BTP prévues à court terme et des projets structurants à l'horizon 2031 ;
- Un tour de table où les participants ont pu exprimer leurs attentes autour de la commande publique ;
- Les interventions de Madame Dominique Lopez, directrice des services pénitentiaires, sur les projets de travaux des structures pénitentiaires du Grand Ouest, avec un focus particulier sur la future prison de Vannes et de Monsieur Benoit Grannec, responsable des relations entreprises au sein de la DISP Grand Ouest, autour du travail pénitentiaire.



Les RDV de l'Éco le 19 février 2026 à Saint-Malo

La Cellule Économique de Bretagne a été ravie de participer à la 1^{ère} édition des RDV de l'Eco organisés par la CCI Ile-et-Vilaine délégation de Saint-Malo et dédiés à la conjoncture et aux perspectives économiques du territoire aux côtés de la Banque de France et du Tribunal de Commerce ! À cette occasion, Xavier Champs et Géraldine Cariou ont présenté la situation du Bâtiment en Ile-et-Vilaine en 2025 ainsi que les perspectives 2026.



Arrivée de Jeanne au sein de la Cellule Économique de Bretagne

Jeanne Larue Thibault a rejoint la Cellule Économique de Bretagne le 2 février en tant que chargée d'études économiques et statistiques, avec des compétences spécifiques en cartographie et traitements de données. Elle a déjà démontré un certain talent pour la réalisation de cartographies, contribuant à rendre l'analyse des données plus claire et accessible.

Avec le concours des membres de la Cellule Économique de Bretagne

Membres fondateurs :



Membres de droit :

Préfecture de la région Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Trésorerie Générale
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAAF)
Conseil Economique, Social et environnemental régional de Bretagne (CESER)

Banque de France
Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Bretagne (DREETS Bretagne)

Membres actifs :

Aro HLM Bretagne
Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque)
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Finistère

Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
Fédération du BTP des Côtes d'Armor
Fédération du BTP du Finistère
Fédération du BTP d'Ile-et-Vilaine
Fédération Morbihannaise du BTP

Fédération Ouest des SCOP du BTP
Fédération des Promoteurs Immobiliers Bretagne (FPI Bretagne)
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction de Bretagne (FDMC)
Fibois Bretagne
Rennes Métropole

